

ACTUALISATION DES COMPÉTENCES AIDE-SOIGNANT

Les nouvelles compétences aides-soignantes selon l'Arrêté du 10 juin 2021 – JOURNÉE 3/MODULE C

Prérequis

Aide-soignant diplômé du DEAS avant la mise en application de l'Arrêté du 10 juin 2021.

Objectif professionnel

Développer les compétences des Aides-Soignants en lien avec l'évolution réglementaire de la profession : Arrêté du 10 juin 2021.

Objectifs opérationnels

A l'issue de la formation, le participant doit être en capacité de :

- Repérer et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement d'une personne et proposer des actions de prévention au sein de son secteur d'activité
- Evaluer les mesures mises en œuvre
- Contribuer à un raisonnement clinique et à des actions de prévention.

Contenu de la formation

- Analyse de situation de maltraitance et identification des mesures de prévention
- Identification d'une situation à risque à partir d'une chambre des erreurs
- Raisonnement clinique : identification des risques dans la vie quotidienne, mise en place des actions de prévention et évaluation

Durée

- 1 journée de 7 heures. Cette troisième journée s'inscrit dans un parcours de 3 jours de formation.
- Horaires : de 9h 00 à 17h 00 (pause déjeuner de 12h 30 à 13h 30)

Modalités et délais d'accès

- Un correspondant RH GBNA centralise les demandes de formation auprès des responsables des services. La formation est accessible jusqu'à 5 jours avant la formation.

Méthodes et moyens mobilisés

- Modalité
La formation se déroule en présentiel. Nombre de bénéficiaires : de 8 à 12 participants
- Méthodes pédagogiques
Apports théoriques et pratiques.
Atelier d'analyse de pratiques professionnelles.
Diffusion d'un film « Bientraitance Maltraitance »
Chambre des erreurs

- **Moyens matériels**
Salle mise à disposition par l'hôpital privé de Francheville avec chambre de patient.
Matériel : mannequin
Film « Bientraitance Maltraitance »
- **Moyens humains**
Formateurs du CFPBNA (infirmiers avec expérience dans différents services de soin et en formation professionnelle).

Coût de l'accompagnement

- Tarif individuel : 390€ par bénéficiaire (net de taxes). Pas de reste à charge pour le bénéficiaire.
- Financement : Plan de développement des compétences de votre employeur.

Indicateurs de résultats

Troisième journée animée par le CFPBNA.

Le taux de réussite de la dernière session est de 96%

Modalités d'évaluation

- Etude de situation avec chambre des erreurs

Accessibilité de la formation aux personnes en situation de Handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référente Handicap du CFPBNA: Mme PERCHERY Marie, marieperchery@cfpbna.asso.fr

Conformément à la réglementation de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le CFPBNA est en capacité de proposer des aménagements (pédagogique, technique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, le CFPBNA mobilisera des compétences externes (Centre de Ressource Formation Handicap Nouvelle Aquitaine - CRFH) pour la recherche de solution.

L'hôpital privé de Francheville sera sensibilisé à la mise en place de modalités pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Lieu

Dans les locaux du CFPBNA ou en intra.

Date

Demander nos dates

Contacts

Pour toute information administrative :

Référente Handicap du CFPBNA: Mme PERCHERY Marie, marieperchery@cfpbna.asso.fr

Accueil téléphonique : 05.56.43.70.82

Adresse postale : 6 rue Robert CHARAZAC 33 300 BORDEAUX.